

**AMAP Bègles de l'Estey – Contrat de partenariat
Volailles – 2022 2023**

Entre :

**LA FERME DU GAT
Charles LABROUCHE**

Lieu-dit Le Gat
33430 LE NIZAN
05 56 25 15 38 ou 06 74 85 43 06

Et l'adhérent/e :

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Tél (portable de préférence) :

Mail :

Termes du contrat :

L'éleveur :

- s'engage à fournir des poulets fermiers élevés à La Ferme du Gat à l'AMAP de Bègles à raison **d'une livraison mensuelle, le deuxième mardi de chaque mois sauf exceptions** (livraisons prévues les 8 novembre, 13 décembre, 10 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin, 11 juillet, 12 septembre, 10 octobre), pour un total de **11 livraisons à l'année**.
- s'engage à fournir des poulets **prêts à cuire avec leurs abats** (foie et gésier).
- informe que **le poids des poulets est indicatif et peut varier légèrement** d'une livraison à l'autre.

L'adhérent :

- s'engage à **venir ou faire récupérer son colis lors des distributions** (entre 18h30 et 19h30) et est informé que **tout colis non retiré après 19h30 sera redistribué aux amapiens présents en charge de la distribution et ne fera l'objet d'aucun remboursement**.
- s'engage à **respecter la charte de l'AMAP** de Bègles, à participer à la vie de l'AMAP en s'inscrivant à des permanences et à des chantiers ponctuels.
- devra **remplir et signer ce contrat** et **fournir onze chèques** libellés à l'ordre de **La ferme du Gat** correspondant aux onze livraisons de l'année. Ces chèques seront débités au moment de chaque livraison mensuelle.

	Type de poulets	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total / mois
	Petits (1,5kg environ)		16 €	
	Moyens (1,8kg environ)		18 €	
	Gros (2kg environ)		20 €	
	Très gros (> 2,3kg)		23 €	
Total / mois				

Date et signature de l'Adhérent :

Date et signature de l'éleveur :